

SAINT-ROMAIN-LACHALM

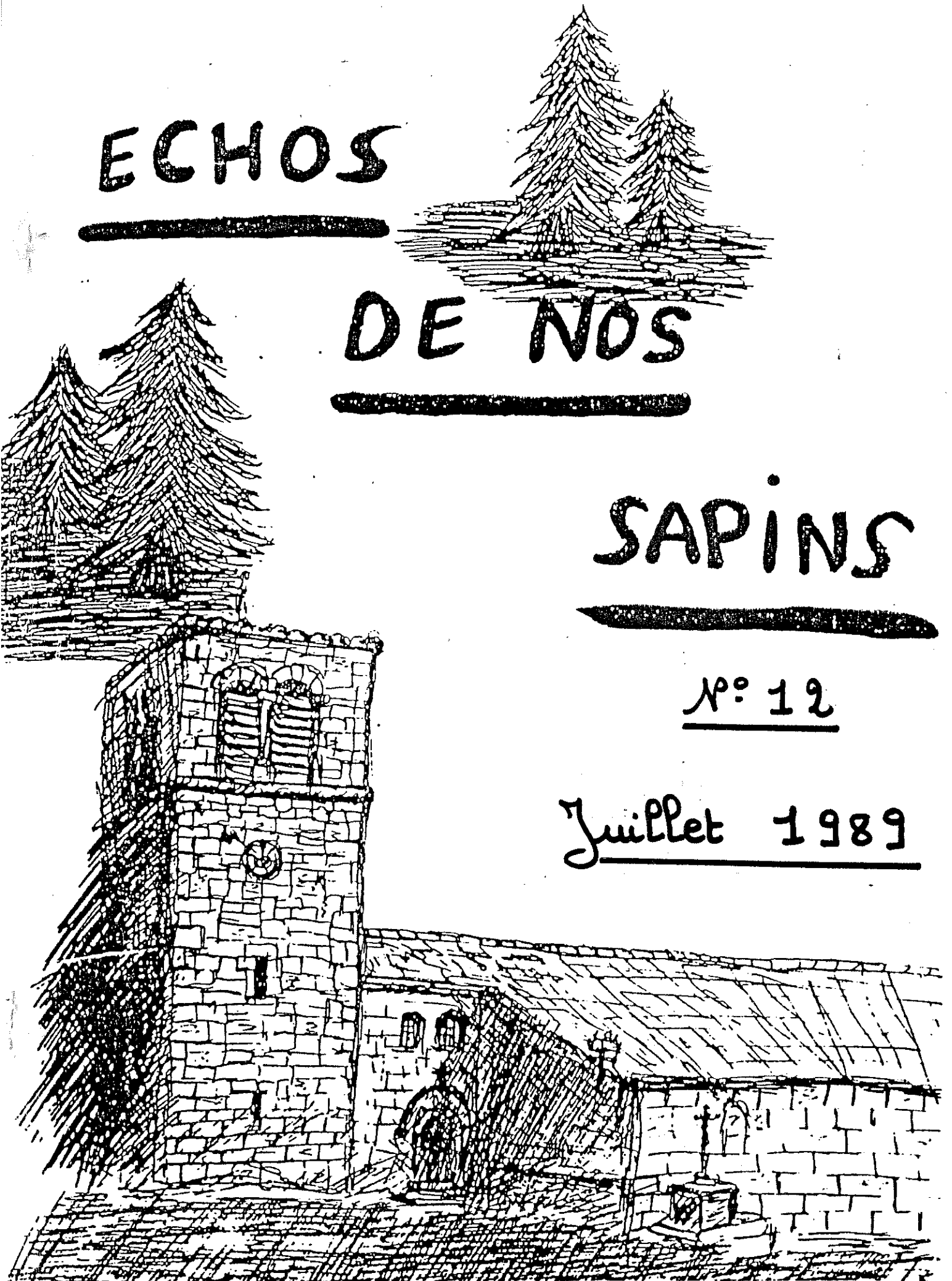
ECHOS

DE NOS

SAPINS

N° 12

Juillet 1989



SERVICES MUNICIPAUX

SECRETAIRE DE MAIRIE : Madame GUILLAUMOND Nicole

Le secrétariat de mairie est ouvert :

- le lundi de 14 H 30 à 17 H 30
- le mardi de 9 H à 11 H 30 et de 14 H 30 à 17 H 30
- le jeudi de 9 H à 11 H 30
- le vendredi de 9 H à 11 H 30 et de 14 H 30 à 17 H 30
- le samedi de 9 H à 11 H 30.

Permanence pendant les vacances : du 14 juillet au 15 août, une permanence sera assurée : les jours et heures seront affichés au tableau de la Mairie.

Téléphone de la mairie : 71.61.00.08

Téléphone des pompiers : 71.61.05.60

MAIRE : M. DU PELOUX G. Téléphone : 71.61.03.29 ou 71.61.05.43
Permanence tous les samedis de 10 H à 12 H.

ADJOINTS : M. CLAPEYRON L. Téléphone 71.61.09.48
Mme PAULET M. 71.61.17.68
M. CIGOLOTTI O. 71.66.23.59
Permanence tous les samedis de 10 H à 12 H
En cas d'urgence ou de besoin, les adjoints sont à votre disposition.

ASSISTANT SOCIAL : Monsieur FAURE.
Permanence : le jeudi matin de 9 H à 10 H, en Mairie.

LES COMMISSIONS MUNICIPALES.

VOIRIE ET BATIMENTS COMMUNAUX :

- . M. DU PELOUX G.
- . M. CLAPEYRON L.
- . M. CHARRAS J.
- . M. EPALLE C.
- . M. MANEVY M.
- . M. RASCLE M.

BUDGET ET FINANCES :

- . M. DU PELOUX G.
- . M. BRUNON J.
- . M. CIGOLOTTI O.
- . M. DIGONNET H.
- . Mme THEVENET M.C.

LOISIRS ET VIE ASSOCIATIVE :

- . M. DU PELOUX G.
- . M. CIGOLOTTI O.
- . M. CROZE A.
- . M. DIGONNET H.
- . M. GUILLAUMOND J.
- . M. MANEVY M.

URBANISME :

- . M. DU PELOUX G.
- . Mme PAULET M.
- . M. CLAPEYRON L.
- . M. EPALLE C.
- . Mme RASCLE R.

ECOLES, AFFAIRES SOCIALES ET CULTURELLES :

- . M. DU PELOUX G.
- . Mme THEVENET M.C.
- . M. BRUNON J.
- . M. CHARRAS J.
- . Mme RASCLE C.
- . Mme RASCLE R.

BULLETIN ET INFORMATIONS MUNICIPALES :

- . M. DU PELOUX G.
- . M. CIGOLOTTI O.
- . Mme PAULET M.
- . Mme RASCLE C.
- . Mme THEVENET M.C.

LE MOT DU MAIRE

Au moment où nous lançons notre bulletin de l'été, je rappellerai simplement trois événements de ce premier semestre qui s'achève. Ils m'ont semblé être pour tous de bons exemples de vitalité de notre Commune, et, pour votre Conseil Municipal et son Maire, un grand encouragement à poursuivre leur tâche avec courage et dynamisme.

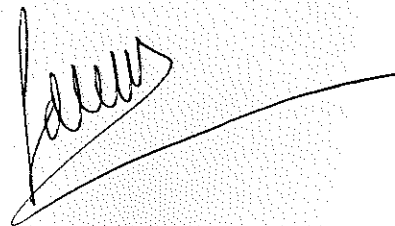
- Les 1er et 2 Avril derniers, c'était notre GALA THEATRAL annuel. Ce fut une parfaite réussite : des acteurs de qualité, un enchaînement impeccable ! Tout cela n'est possible que par la qualité des organisateurs et la bonne entente qui règne entre tous : acteurs, musiciens, majorettes, enfants des écoles, etc....

- En Mai, le bâtiment du boulodrome couvert est terminé, mais, il faut y faire les 4 jeux, l'éclairage et bien d'autres petits travaux. Qu'à cela ne tienne, les weekends sont là et nombreux sont les volontaires de notre BOULE AMICALE qui y travaillent toute la journée, avec ardeur et, là aussi, dans la bonne entente.

- Les 13 et 14 Mai, c'est à ST-JUST-MALMONT, pour notre fanfare, le grand concours national de musique de la Fédération. Notre fanfare du BON AIR fait honneur à notre petite commune de ST-ROMAIN : elle obtient le premier prix interrégional et son chef un prix de direction. Il faut quand même le faire....!

Oui, beaucoup de choses sont possibles, même dans une petite Commune, à la condition que tout le monde s'y mette avec confiance et courage.

BON ETE A TOUS !



LE BUDGET DE LA COMMUNE POUR 1989

Dans sa séance du 9 Avril 1989, le Conseil Municipal a voté le budget de l'année 1989, dont les grandes lignes sont les suivantes :

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Les Recettes :

- Impôts locaux.....	587.000 F
- Attribution de péréquation à la taxe..	69.000 F
professionnelle	
- Redevance pour ramassage des ordures..	65.000 F
- Dotation globale de fonctionnement....	773.000 F
de l'Etat	
- Revenus immeubles et salle des fêtes..	86.000 F
- Intérêts financiers reçus sur nos.....	87.000 F
créances	
- Remboursements divers.....	24.000 F
- Divers.....	39.000 F
	<hr/>
	I.730.000 F

b) Les Dépenses :

- Personnel, gestion générale et(*).....	361.000 F
fournitures	
- Travaux entretien, électricité,.....	167.000 F
eau, assurances	
- Intérêts financiers sur nos dettes...	246.000 F
- Participations diverses.(**).	213.000 F
- Participation à maisons H.L.M.....	30.000 F
- Divers.....	74.000 F
- Excédent disponible pour investis-...	639.000 F
sements	
	<hr/>
	I.730.000 F

(*) Ce poste est en augmentation sensible sur les années précédentes, le Conseil ayant décidé l'engagement à plein temps d'un employé municipal.

(**) dont, pour les plus importantes :

- Aide Sociale (Département)	64.000 F
- Service Incendie (Département)	12.000 F
- Syndicat Intercommunal SICTOM	67.500 F
- Syndicat Intercommunal des EAUX	9.000 F
- Syndicat Intercommunal O.P.A.H.	15.000 F
- O.G.E.C. de ST-ROMAIN	31.000 F

Ce dernier classement montre bien que les taux d'imposition de notre Commune sont particulièrement bas. Le tableau ci-dessous vous donne les différents taux des impôts dans les 7 communes du CANTON de ST-DIDIER, pour l'année 1988 :

	RANG DANS LE DEPARTEMENT		TAUX DES IMPOTS			
	Richesse fiscale /habit.	Pres-sion fiscale /habit.	Taxe Habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti	Taxe professionnelle
ST-DIDIER	74e	65e	7,02	16,76	74,92	13,63
ST-JUST	22e	113e	10,00	14,60	82,31	8,50
ST-VICTOR	119e	156e	5,07	6,87	48,66	9,84
PONT-SALOMON	32e	142e	5,29	14,56	43,85	9,01
LA SEAUVE	94e	152e	5,10	14,22	54,45	8,42
ST-FERROL	213e	125e	6,28	13,50	69,67	12,40
ST-ROMAIN	71e	191e	3,94	6,53	35,25	11,16
Moyenne du DEPARTEMENT			8,08	13,89	51,20	
Moyenne du CANTON			6,10	12,43	58,44	10,42
Rang de ST-ROMAIN dans le CANTON	3e	7e	7e	7e	7e	3e

Sachez qu'en votant le budget 1989, le Conseil n'a pas modifié les taux d'impôts, à l'exception de celui de la Taxe Professionnelle qui a été abaissé une nouvelle fois de 11,16 % à 10,00 %.

Les autres impôts devront être réexaminés par le Conseil lors des prochaines années, car, il nous faut veiller à ce que ST-ROMAIN dispose des moyens financiers nécessaires à son développement et à l'amélioration de la vie quotidienne de tous sur la Commune.

MISE EN PLACE DE LA CARTE COMMUNALE

=====

Dans le cadre de la loi de décentralisation du 7 janvier 1983, et plus particulièrement son article 38 dit "de constructibilité limitée", le Conseil Municipal a décidé d'entreprendre l'élaboration de la CARTE COMMUNALE.

Il s'agit d'un document d'urbanisme qui est élaboré conjointement par la Commune et les Services de l'ETAT. Elle est l'aboutissement d'une réflexion du Conseil sur ses objectifs d'aménagement et ses prévisions de développement. Elle définira la localisation des futures constructions et servira de règle du jeu entre la Commune et l'Etat, pour instruire les différentes demandes de permis de construire.

C'est un document plus simple et plus souple que le P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols) et certainement mieux adapté aux problèmes d'une petite commune comme la nôtre

Les premiers travaux viennent de commencer ; ils ont réuni, par petits groupes, tous les exploitants agricoles de la Commune. Grâce aux informations apportées par chacun, et, après leur dépouillement par les Services de l'Agriculture, nous disposerons, en quelque sorte, d'une photographie détaillée des implantations agricoles sur le territoire de la Commune.

A partir de là, et compte tenu des nécessités de préserver ces activités agricoles, nous procéderons à l'examen des zones urbanisées (bourg et villages) et à la définition de leur éventuelle extension, avec leurs conséquences sur les équipements publics (voirie, eau, électricité, égouts, etc...)

Au fur et à mesure que nous avancerons dans nos travaux, nous vous tiendrons informés afin que vous puissiez éventuellement nous faire part de vos remarques. L'ensemble de ce travail peut, vraisemblablement, s'étendre sur une année, et, donc, se terminer au printemps 1990.

LE POINT SUR NOS TRAVAUX ET PROJETS

- LE TERRAIN DU CALVAIRE

Notre projet d'aménagement est maintenant terminé pour l'essentiel : le gazon semble bien parti et a été tondu avec soin ; les arbustes et plantes diverses paraissent bien enracinés et, d'ici 2 ou 3 ans, ils devraient habiller joliment les divers talus.

Nous avons mis en place quelques bancs et tables et pensons pouvoir installer quelques jeux d'enfants sur la plateforme principale, avant l'été.

Avec l'achèvement du boulodrome couvert de la BOULE AMICALE, la reprise des jeux et les belles journées du mois de JUIN, tout cet ensemble a déjà connu de bons moments d'animation. Et puis, notre CALVAIRE (qui fête probablement son centenaire) a fait, en quelque sorte, une réappartition et retrouvé un cadre plus digne de lui.



Cette photo (malheureusement non datée) a certainement été prise lors de l'achèvement de la construction du Calvaire, sans doute vers 1890, il y a cent ans.

Le personnage central est le Père DEFOUR, notre curé de l'époque : un homme solide.....!

- PLACE DU CENTRE BOURG

Là aussi, les travaux sont bien avancés ; les plantations sont achevées, tandis que nous attendons la livraison de quelques bancs, ainsi que des lampadaires. Puis il faudra, bien sûr, que la nature fasse son oeuvre (arbres, haies, fleurs) pour permettre à chacun de profiter pleinement de ce petit coin de verdure et de repos.

- MATERIEL SALLE DES FETES

Poursuivant l'adaptation de notre salle des fêtes aux normes actuelles de sécurité, nous venons de commander 200 chaises qui viendront remplacer les chaises anciennes et non réglementaires, dont beaucoup, au fil des années, ont été cassées ou abîmées. Nous complétons cet achat par celui de 10 tables qui se rajouteront donc à celles existantes, et, qui sont encore en état correct.

Ce changement de chaises nous conduit à vendre une centaine de chaises d'occasion, que nous pouvons céder au prix de 30 Francs la chaise. Que ceux d'entre vous qui sont intéressés se fassent connaître au Secrétariat de la Mairie ; nous les préviendrons rapidement d'une date à laquelle nous pourrions procéder à cette petite opération.

- ECLAIRAGE PUBLIC

Dans le cadre de notre programme annuel, et avec le concours du Syndicat Départemental d'Electricité, nous prévoyons pour l'automne l'installation de :

- 4 lampes à CHAMBAUD
- 3 lampes à FONTIGON
- 1 lampe à CAPET et 1 aux CHAIZES.

- SIGNALISATION ET SECURITE ROUTIERES

Nous allons prochainement installer quelques panneaux supplémentaires de signalisation (LAUTAT, LE BRUAS, LA BARAQUE, LES GAGEYRES,) et refaire quelques panneaux détériorés.

Mais, surtout des travaux plus importants concernant la sécurité et la circulation vont être effectués dans les villages des VIALLETONS et des GAGEYRES. Ces deux villages sont traversés de plus en plus fréquemment par de nombreux véhicules venant de communes voisines et particulièrement pendant les fins de semaine et les périodes de vacances.

AUX VIALLETONS :

- Aménagement complet du carrefour des routes des CHAIZES, CARTAIRE, LA RIVALLIERE, le PONT de MALZAURE.

- Mise en place de panneaux d'un type nouveau "Attention aux enfants".

AUX GAGEYRES :

- Mêmes panneaux qu'aux VIALLETONS, pour les enfants.

- Mise en place de bandes sonores de ralentissement aux deux entrées du village.

Cette information sur ces travaux de sécurité est l'occasion de rappeler que la sécurité de la circulation est l'affaire de tous : commune, automobilistes, parents et enfants. Nos routes communales font l'objet d'une grande attention de votre Conseil, mais, ce ne sont pas des autoroutes. Que chacun y fasse preuve de PRUDENCE, particulièrement en cette période d'été. MERCI à TOUS.

SAINT ROMAIN AU JOUR LE JOUR

A L'ECOLE

Tous les enfants étaient rassemblés, ce 29 Mai dernier, pour planter l'arbre de la liberté, en commémoration d'une cérémonie semblable qui avait eu lieu, il y a deux cents ans, dans toutes les Communes de France.

"Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit". C'est par cet article 1er de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 que débuta la cérémonie, tandis que Monsieur le Maire soulignait l'importance de la liberté, pour laquelle tant d'hommes avaient combattu. Puis, les enfants nous ont récité la Déclaration Universelle des droits de l'homme de l'O.N.U., une citation de Victor Hugo et le beau poème "Liberté" de Paul ELUARD.

Nous pourrons dorénavant voir grandir ce "tilleul de la liberté" sur la nouvelle place du Centre-bourg.

DEPART de Madame DELEAGE

Nous apprenons les départs de Madame Annie DELEAGE, institutrice à l'école depuis 11 ans, dont 6 ans comme directrice, et de Madame Anne LOMBARD, institutrice à la maternelle depuis 3 ans. Nous attendons les noms de leurs remplaçants.

Depuis 11 ans, nous avons pu apprécier les qualités de Madame DELEAGE, avec nos enfants, ainsi que son dévouement pour l'école.

Au revoir, et, bonne chance à toutes deux.

LE DEJEUNER DES ANCIENS

Nous étions 52, ce samedi 10 JUIN, au Restaurant DUPLAY, pour le traditionnel déjeuner des Anciens.

Jean CHARRAS, Rosa RASCLE, Henri DIGONNET et le Maire accueillait chacun au nom du Conseil Municipal. C'est un bon moment que nous avons passé ensemble dans une ambiance de gaieté et d'amitié, tandis que beaucoup de convives nous charmaient par de vieilles chansons reprises en chœur.

Au cours du repas, Monsieur le Maire rappelait la volonté du Conseil Municipal de faciliter, dans toute la mesure du possible, la vie quotidienne de chacun sur la Commune, et, lançait l'idée d'un PORTAGE DE REPAS A DOMICILE pour les ANCIENS qui le souhaiteraient. APPEL EST DONC LANCE à TOUS : si vous êtes intéressés, faites le nous savoir en le signalant au SECRETARIAT DE LA MAIRIE ou à un membre du Conseil ; si vous êtes suffisamment nombreux, le Conseil pourrait organiser ce portage à l'automne.

APPEL AUX JEUNES

Si vous avez entre 12 et 17 ans, si vous avez des idées pour faire ensemble des choses intéressantes autour desquelles vous pourriez vous retrouver : jeux, ping-pong, musique, etc... et si vous pensez que le Conseil Municipal peut vous y aider, sachez qu'il a créé une Commission "Loisirs et Vie Associative" et que celle-ci est prête à vous rencontrer et discuter avec vous sur tel ou tel projet.

Pour cela, groupez-vous et prenez contact très librement avec un des membres de la Commission : Olivier CIGIOTTI, Henri DIGONNET, Alain CROZE, Jean GUILLAUMOND, Michel MANEVY.

CALENDRIER DES FETES DU 2ème SEMESTRE 1989

9 juillet	-	Concours de boules (LA BOULE AMICALE)
14 juillet	-	Bal populaire (COMITE DES FETES)
14/15/16 juillet	-	Tir aux pigeons (A.C.C.A.)
22 juillet	-	Soirée d'amitié (A.F.N.)
23 juillet	-	Kermesse des Ecoles (APEL - OGEC)
29 juillet	-	Bal familial (SAPEURS POMPIERS)
29 juillet	-	Concours de boules (LA BOULE AMICALE)
5/6/7 août	-	Fête patronale
15 août	-	Soupe aux choux (LE BON AIR)
26 août	-	Soupe aux choux (LA BOULE AMICALE)
3 septembre	-	Concours de boules (LA BOULE AMICALE)
3 septembre	-	Voyage de la SOCIETE de MUSIQUE (LE BON AIR)
28 octobre	-	Bal familial (E.S.S.R.)
5 novembre	-	Concours de belote (E.S.S.R.)
12 novembre	-	Concours de belote (LE BON AIR)
25 novembre	-	Bal de la "SAINTE-CECILE" (LE BON AIR)
26 novembre	-	Concours de belote (COMITE DES FETES)
3 décembre	-	SAINTE-BARBE (SAPEURS-POMPIERS)
10 décembre	-	Concours de belote (A.F.N.)
23 décembre	-	Colis de Noël des Anciens (COMITE DES FETES)

LA PAROLE EST AUX ASSOCIATIONS

LA KERMESSE ANNUELLE DE L'ECOLE

Dimanche 23 juillet, ce sera la fête à ST-ROMAIN. La Kermesse de l'école aura lieu, comme les années précédentes, dans le parc du Château, un cadre unique pour cette fête. A cette occasion, nous lançons un appel à tous ceux qui voudraient bien donner un peu de leur temps pour la préparation, et, le jour de la fête, renforcer les bénévoles.

Notre programme est le suivant :

- 9 H - Ouverture avec café, brioches et pâtisseries
- 11 H - Apéritif-concert
- 14 H - Reprise des festivités, avec la participation du GROUPE FOLKLORIQUE de DUNIERES, danses et chants par les ENFANTS de l'ECOLE. Tout au long de l'après-midi, vous pourrez exercer votre adresse au Casse-Bouteilles, jeu de massacre, etc... et pêche à la ligne pour les enfants.

Et puis, bien entendu, loterie, bazar, tiercé etc... tandis que buvette et pâtisserie seront là pour vous rassasier.

- 19 H - Choucroute.

UNE DATE à RETENIR : le 23 JUILLET !

BIBLIOTHEQUE ET LUDOTHEQUE

Les responsables de la bibliothèque vous informent que de nouveaux livres ont été mis à votre disposition à partir du 4 juin 1989. Par ailleurs, une exposition est prévue à partir du 14 juillet, le thème étant : la forêt et le travail du bois (une centaine de livres seront exposés).

De plus, les jeux seront renouvelés à partir du 25 juin, ainsi que les cassettes.

Nous invitons enfants, adolescents et adultes à consulter nos livres, jeux et cassettes.

BONNES VACANCES AVEC NOUS !

ECHOS DU "BON AIR"

Ces jours derniers, vous avez pu prendre connaissance des résultats de la Société de Musique, lors du dernier concours national de ST-JUST-MALMONT. Nous voudrions profiter de cette page pour vous exprimer notre joie, nos remerciements pour vos encouragements lors de l'apéritif-concert du 28 Mai, mais aussi, nos espérances pour l'avenir de notre Société qui est aussi, un peu, la vôtre.

Cette bonne prestation, que nous espérons bien confirmer au concours régional de PUY-GUILLAUME, nous permet de monter en division supérieure. C'est la première fois que notre jeune société accède à ce niveau.

Pour pouvoir évoluer correctement dans cette catégorie, le groupe actuel, composé uniquement de 18 musiciens, se doit de se renforcer avec de nouveaux éléments, jeunes ou moins jeunes, experts ou débutants, hommes ou femmes, ce qui nous permettrait de jouer toutes les parties de morceaux plus fantaisistes. Tous ceux qui seraient intéressés, peuvent se présenter tous les dimanches matins à la salle de la Musique, à partir de 11 heures.

Pour cette saison, nous avons beaucoup de demandes de défilés, prestations, qui constituent la plus grosse partie de nos recettes, avec le gala théâtral, le bal de la "Sainte-Cécile", et, parfois une subvention du Conseil Municipal. Pour permettre à chacun d'avoir des week-ends libres, nous ne pouvons faire qu'une dizaine de sorties, qui nous emmènerons, cette année, de JONZIEUX à ST-FERREOL, de RIOTORD à FIRMINY, en passant, évidemment par la Kermesse des Ecoles au château, le 23 Juillet, et, la vogue annuelle les 5, 6 et 7 août. Cependant, toutes nos sorties ne sont pas exclusivement régionales, puisque nous envisageons de passer 3 jours à PARIS, pour l'anniversaire de la Fédération, les 13, 14 et 15 Juillet 1990.

Mais, avant tout, LE BON AIR est synonyme de gaieté, de bonne ambiance et de franche rigolade.

Nous espérons, par ces quelques lignes, vous avoir mis l'eau, et pourquoi pas, l'embouchure à la bouche, et, peut-être vous retrouver bientôt dans notre effectif.

IL Y A 200 ANS : LA REVOLUTION

=====

Dans tous les journaux, radios, télévisions, et, dans tous les discours de nos hommes politiques, il n'est question que du bicentenaire de la Révolution. Le Comité de rédaction des "ECHOS DE NOS SAPINS" ne comporte ni grand historien, ni homme politique important, aussi avons-nous simplement recherché des documents authentiques relatant des faits réels de cette période sur notre commune et le canton de ST-DIDIER.

C'est, en effet, à ST-DIDIER que siégeait le Comité Révolutionnaire local dont le registre des délibérations est conservé aux Archives Départementales de la Hte-Loire (Document L 678). Les extraits que vous trouverez ci-après ont été pris sur la période du 3 pluviôse au 2e sans-culottide de l'An II (soit, dans notre calendrier traditionnel, l'année 1794, dans la période de la Terreur). Ils vous sont retransmis tels quels, sans aucune rectification : orthographe, tournure de phrases et style général ne manquent pas de charme ! (Les titres sont de notre rédaction).

NOTRE PERE-CURE ETAIT UN BON CITOYEN

n° 45 - Séance du premier ventôse (19 Février 1794)

".....Le même jour, avons visé le certifficat de civisme du citoyen Lage, curé dudit St Romain, qui a subi les mêmes formes que les autres cy-dessus, et les témoins qui signent avec nous sont les cy-après dénommés, savoir : Jean Eyraud, Claude Escoffier, Jean-Claude Peyrard, Jean Colombier et Pierre Renaud, Pierre Dupin, tous de ladite commune dudit St Romain Lachalm".

UNE DELICATE HISTOIRE DE TABAC A ST ROMAIN...

n° 88 - Séance permanente du 27 germinal (16 avril 1794)

"De plus, le comité a reçue une déclaration du citoyen BRUYERON au sujet du tabac qu'il dit être chez le citoyen Peyrard de Bonnevial. Le Comité a délibéré de suite que deux commissaires du Comité s'y transporeront de suite pour voir si c'est un accapareur, accompagné de deux gendarmes, et prendront un membre de ladite commune pour être présent à ladite recherche".

n° 89 - Séance permanente du 28 germinal (17 avril 1794)

"Le Comitté, après avoir reçu la réponse de ses deux commissaires envoyés près le citoyen Peyrard de Bonnevialle, accompagnés de deux gens d'armes, qui avoient été désignés la veille pour découvrir si la déclaration que le citoyen Bruyeron nous avoit faite la veille, relativement audit Peyrard de la paroisse de St Romain Lachalm, seroit véridique, d'après le rapport fait par nos susdits commissaires, il en est résulté que ladite déclaration c'est trouvée fausse, c'est-à-dire que le tabac qui s'y est trouvé n'étoit qu'en dépôt chez luy, qu'il l'avoit laissé provisoirement, faute de bouviers pour le transporter à Montfranc (=St Didier).*

Ainsi procès-verbal a été fait à cet égard par lesdits commissaires qui, après avoir reconnu que ledit tabac appartenoit vraiment à ce dernier, le Comitté a donné ordre audit Petit de lever l'apposition des scellés qui avoient été apposés sur les barils de tabac à lui appartenant, qui a signé avec les commissaires sur le procès-verbal fait par ses derniers au lieu de Chazotte, lieu ou ladite marchandise c'est trouvée.

* Les citoyens Chaillout et Chaze, commissaires, étant allés à St Romain, ont pris le maire qui c'est transporté avec eux audit lieu de Bonnevialle, qui a aussi signé avec eux".

DES PRETRES REFRACTAIRES A CHAMBAUD ?

n° 161 - Séance permanente du 17 Messidor (5 juillet 1794)

".... Dans le courant de la séance, le citoyen Reynaud, maire de la commune de St Romain c'est présenté au Comité et a dit qu'il venoit nous donner quelques renseignements sur des prêtres réfractaires qu'il croyait y avoir dans sa commune, dans un village appelé Chambaud, qu'en conséquence il nous en faisoit sa déclaration, pour agir de concert avec luy sur les démarches à faire.

Considérant que l'on ne sauroit trop prendre de précautions pour une expédition aussi délicate, il a été délibéré que deux membres s'y transporteraient avec un piquet de garde nationale dans la nuit, afin de s'assurer de ses monstres qui souillent encore le sol de la terre de liberté et l'infectent par leurs poisons mensongers et trompeurs. Les deux membres et le piquet partiront à nuit close".

ROBESPIERRE EST GUILLOTINE LE 10 THERMIDOR (28 juillet 1794)

ST DIDIER APPREND LA NOUVELLE 6 JOURS APRES.....

n° 187 - Séance permanente du 16 thermidor (3 août 1794)

Après avoir fait lecture du procès-verbal de la dernière, l'agent national du district s'est présenté et a dit qu'il venoit nous demander à répondre aux questions qu'il nous étoit demandés par le Comité de Salut Public, auquel en étoit chargé et sous sa responsabilité pour son exécution, relative à la conduite de la municipalité depuis la Révolution, si elle n'est point influencée et l'esprit de chaque membre en particulier, si le bulletin des loix nous parvenoit, si la maison de réclusion est tranquille, s'il existoit des malveillans, si les journaux que les particuliers reçoivent dans cette commune sont dans la bonne opinion, et luy en exhiber, s'il y a des cy-devant nobles dans ce pays, leur conduite, enfin, si la Société populaire est à la hauteur des circonstances.

Considérant que, vu les questions qu'il nous étoit exigé par l'agent national en vertu de l'arrêté du Comité de Salut Public, il a été délibéré que, comme la chose méritoit d'être examinée avec toute la justice et l'intégrité qui convient à des républicains, l'affaire seroit ajournée à la prochaine séance.

Le susdit agent national nous ayant demandé le nombre des détenus qui se trouvent à la maison de réclusion, avec leurs noms, surnoms, professions et leur âge, et comme nous ne pouvions le trouver que sur le registre du concierge, il a été nommé à cet effet deux commissaires, pris dans notre sein, aux fins de faire le dénombrement de tous.

Dans le courand de la séance, ayant appris par les papiers publics, et notamment par l'agent national du district, qu'une conspiration dirigée contre la Convention nationale venoit d'être découverte au moment de son exécution, en conséquence, en conséquence il a expédié un gens d'arme à Commune d'Armes (=St Etienne) pour s'assurer du fait et, aussitôt le retour du gens d'arme, il c'est hâté de rallier les autorités constituées en société populaire pour leur communiquer la réponse qu'il venoit de recevoir. Et, à l'instant, la société populaire a été convoquée et de suite, le peuple s'étant rendu au lieu ordinaire des séances, il nous a fait lecture de la nouvelle officielle qu'il avoit reçu.

Là, nous avons entendu avec indignation les noms des scellérats qui avoient voulu conspirer contre le gouvernement actuel de la République et s'emparer du pouvoir de l'autorité nationale en faisant égorger la Convention nationale par tous les satellites de la force armée et de la commune rebelle de Paris.

Qui l'aurait crut que (le traître - biffé) Robespierre en fut été l'âme et qui eut voulu s'emparer de tous les pouvoirs pour vouloir régner luy même en tyran, et nous forger des chaînes plus fortes encore que celles de tous les despotes que nous venions de rompre !

Oüy, c'est les scellerats Robespierre, Couthon, Saint Just, Lebas et Robespierre le jeune, membres du Comité de Salut Public, qui ont osé sapper le fondement de la République. A ses paroles, la société populaire c'est levé par un mouvement spontané, et c'est écriée à bas les traitres, vive la Convention nationale, vive la République, et, nous jurons tous de mourir pour elle.

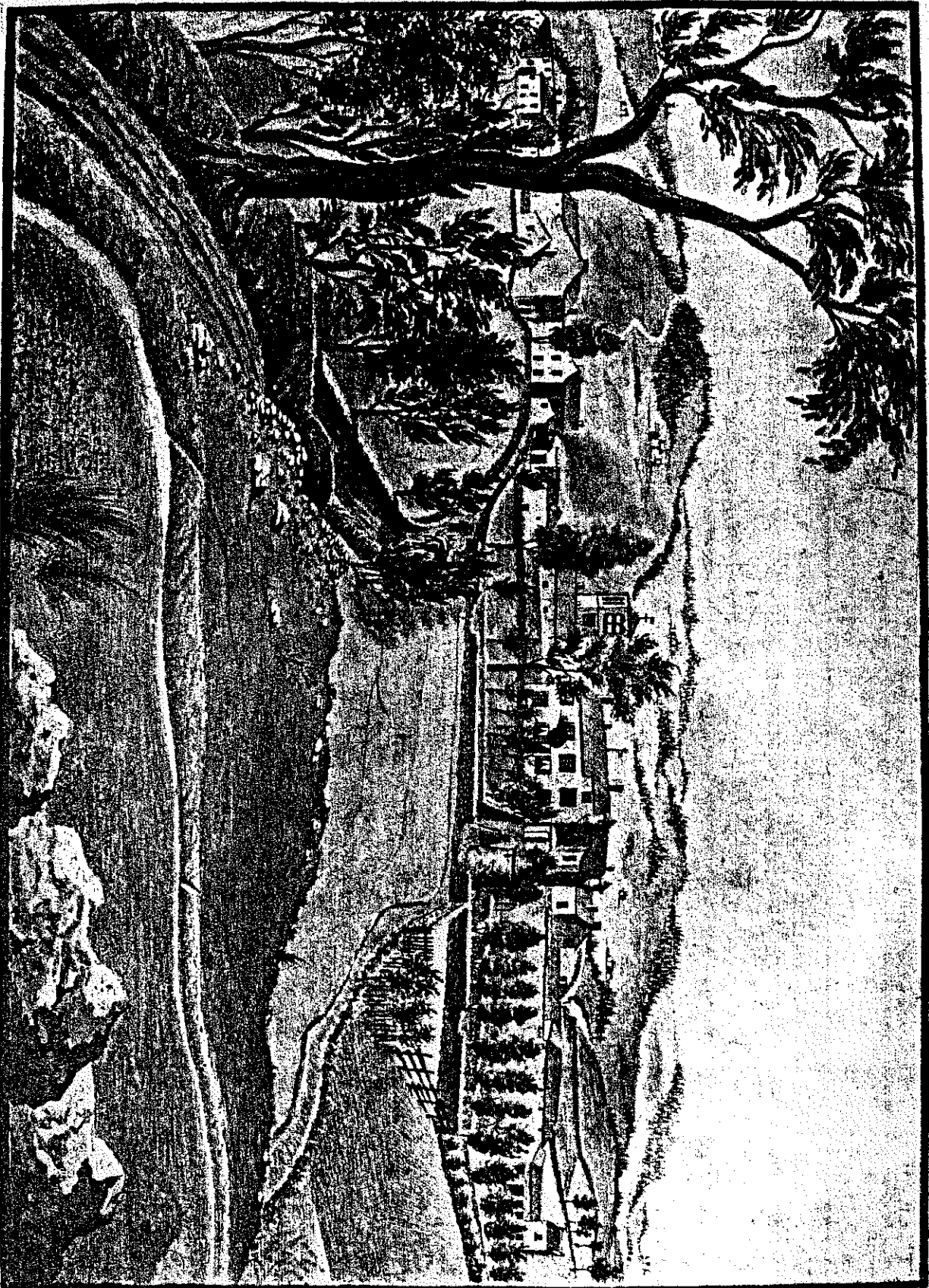
En continuant la lecture, on a appris avec colère qu'Henriot, Dumas et ... (sic) étoient ses complices ; de suite on a crié avec rage que les traitres périssent et vive la (Montagne - biffé) Convention.

Enfin, la société populaire, la municipalité, le Comité ont été dédommagés en entendant cette agréable nouvelle que les monstres avoient été arrêtés, conduits au supplice et guillotisés. A ses paroles, des (battements-biffé) acclamations se sont fait entendre de toute part, en terminant pour s'écrier : que tous les scellerats, que tous les monstres de la République périssent, oui qu'ils périssent ! La République triomphera de ses ennemis et elle assurera le bonheur à tous les citoyens qui la composent. Des cris VIVRE LIBRE OU MOURIR ont retentis dans les airs et les échos l'ont répétés.

Finalement, l'agent national a terminé la séance par un discours rempli d'énergie (républicaine - biffé) et de saggacité, en rempellant au peuple leurs devoirs politiques et moraux, dans les circonstances actuelles.

Aussitôt, le portrait de l'infame Robespierre a été porté dans les flames pour y être consommé, et un feu de joye a été construit en mémoire de la joye que le peuple a manifesté de cette heureuse découverte, à jamais mémorable à tous les français, on y a dansé la Carmagnole tout à l'entour, et chacun s'y est conduit de manière républicaine. Il a été rédigé à cet effet une adresse à la Convention Nationale par un gens d'arme".

SOUVENIR de SAINT-ROMAIN-LACHALM, époque de la Révolution (photo d'une aquarelle de 1795)



Vue de St Romain la Chalm en 1795 -